

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. MONACI Fabrice, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 novembre 2022.

Etaient présents : MM MONACI Fabrice, CHAPON Xavier, FLEURAT Christian, GINDRE Roland, HARRY Claude, JACQUET Benoit, Mmes ARCHENY Céline, IRLLES Marie-José, PECHINEY Murielle, ZIVKOVIC Pascale

Était absente : Mme DONZELLE Annie

**Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du lundi 5 septembre 2022**

**Désignation d'un secrétaire de séance : ARCHENY Céline**

**1/RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, RELATIVES A LA GESTION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – HAUT-BUGEY AGGLOMERATION – EXERCICES 2015 ET SUIVANTS 2022 - 44**

Par courrier en date du 24 août 2022, la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes, a communiqué à Haut-Bugey Agglomération (HBA), le rapport d'observations définitives concernant la gestion de la Communauté d'Agglomération Haut-Bugey Agglomération, au cours des exercices 2015 à 2022.

Conformément à l'article L.243-5 du Code des juridictions financières, le rapport intégrant la réponse écrite de l'EPCI a été communiqué à l'assemblée délibérante, dans sa séance du 6 octobre 2022.

L'article L. 243-8 du Code des juridictions financières prévoit la transmission par la Chambre régionale des comptes de ce rapport aux Maires des communes membres de HBA, après sa présentation à l'assemblée délibérante.

Le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes est présenté par Monsieur le Maire et donne lieu à un débat.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,

**PREND ACTE** de cette présentation et de la tenue du débat sur le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, relatives à la gestion de la Communauté d'Agglomération – Haut-Bugey Agglomération, pour les exercices 2015 et suivants.

**2/ REGIE DE RECETTES TEMPORAIRE 2022 - 45**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la municipalité a décidé d'organiser, par le biais du Comité Consultatif social (CCs), un repas visant à rassembler les habitants de Sonthonnax-la-Montagne, le dimanche 11 décembre 2022. Le Maire précise qu'il est nécessaire de créer une régie temporaire afin de pouvoir utiliser la licence 4 communale et vendre les repas.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

**DECIDE** de créer une régie temporaire de recettes, pour l'ouverture d'un débit de boissons le dimanche 11 décembre 2022 et la vente de repas pendant cette manifestation.

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour exécuter la présente délibération.

### **3/ DECISION MODIFICATIVE N°4 – M14 2022 - 46**

#### **Virements de crédits**

	DEPENSES		RECETTES	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Livres, disques, cassettes ...	6065	- 45.00		
Intérêts réglés à échéance	66111	45.00		

### **4/ QUESTIONS DIVERSES**

#### **4-1 Travail des commissions**

Commission « Finances » : vice-présidente : Muriel PECHINEY

RAS

Commission « Urbanisme » : vice-président : Benoit JACQUET

DEMANDE	N° DOSSIER	DEMANDEUR	TYPE DE TRAVAUX	DATE DEMANDE	REPONSE COMMUNE
DP	001 410 22 H0012	HAUT BUGEY AGGLOMERATION	Poste de refoulement des eaux usées par pompage	26/09/2022	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 22 H0013	HAUT BUGEY AGGLOMERATION	Poste de refoulement des eaux usées et station d'épuration	26/09/2022	ARRETE DE NON OPPOSITION
DP	001 410 22 H0014	EYRAUD Francette	Remplacement d'une porte de garage et d'une porte d'entrée	11/10/2022	ARRETE DE NON OPPOSITION

Commission « Fleurissement, décoration, salle polyvalente » : vice-présidente : Pascale ZIVKOVIC

- Salle polyvalente :

Eventuel décapage du sol qui reste collant malgré les lavages : un devis a-t-il été demandé et/ou reçu ? -> demander à Isabelle

- Fleurs :

- Massifs : coupe des fleurs fanées, désherbage : répartition des tâches plutôt que sur une journée commune.
- Jardinières : demander à Anthony de les remiser au local technique à partir de mi-novembre, sauf si les plantes ne sont plus correctes, et dans ce cas, les retirer dès que possible.

- Décorations de Noël :
  - Date de mise en place : samedi 3 décembre, à 9h30
  - Il y aura un renouvellement partiel des décorations de Noël.
  - Un sapin naturel sera déposé vers l'école ainsi qu'un autre sur la place maintenant bien dégagée à Heyriat -> ils seront à décorer

Commission « Ecole, Jeunes » : vice-présidente : Céline ARCHENY :

Ras

Commission « Bois, Voirie, Agriculture » : vice-présidente : Annie DONZELLE (représentée par Xavier CHAPON)

Coupes affouage – il y a 9 affouagistes inscrits.

Plateforme de retournement à faire au tractopelle.

Grille à installer avec raccordement au réseau d'eaux pluviales pour drainer le parking de l'église de Sonthonnax-la-Montagne.

Le nouveau plan d'aménagement forestier communal doit être préparé par l'ONF.

Commission « Travaux, Bâtiment, Patrimoine » : vice-président : Roland GINDRE

Ras

Commission « Eau, Assainissement » : vice-président : Christian FLEURAT :

L'orage a fait disjoncter les pompes à la station de pompage d'Heyriat, causant une baisse du débit d'eau ; cela a été réparé immédiatement par SUEZ.

Commission « Matériel communal » : vice-président : Xavier CHAPON :

Ras

Commission « Site Internet, Communication, Environnement » vice-présidente : Marie-José IRLES

Ras

Commission « Accessibilité, cimetière » : vice-président : Claude HARRY

Un ossuaire et un caveau d'attente ont été installés au cimetière de Sonthonnax-la-Montagne, par Anthony.

Achat du matériel auprès de ECA COLUMBARIUM pour un montant de 5 424 euros TTC.

La commune percevra une subvention dans le cadre de la DETR, de 30% du montant H.T des travaux.

#### **4-2 Commémoration du 11 novembre**

La cérémonie aura lieu à Napt à 11h00 puis à Sonthonnax-la-Montagne à 11h30 ; un vin d'honneur sera offert à l'issue de la cérémonie, à la salle polyvalente.

### **4-3 Cérémonie des vœux de la municipalité – janvier 2023**

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 13 janvier 2023, à 19h00.

**Séance levée à 21h15**